

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers

en exercice : 30
Présents : 25
Pouvoirs : 3
Votants : 28
Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 0

Le trois avril deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de GOFFOZ Alain (CCVAI), en session ordinaire.

Date de convocation : 26 mars 2025

PRESENTS :

BRAY Christian (CCVAI) BRUSQ Frédéric (CCVAI) CHAVANNE Pascale (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) DAVAL Marius (CCVAI) FLEURY Maxime (CCVAI) GERY Françoise (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) MANGAVEL Philippe (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) MAYERE Dominique (CCVAI) MIGNERY Dominique (CCVAI) MURON Marie-Christine (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) PERROTON Sébastien (CCVAI) PETITBOUT Paul (CCVAI) ROZANSKI Sigismond (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) SAPEY Emmanuel (CCVAI) SIMON Frédéric (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI) REBOUX Alain (CCVAI) LELEU Pascal (CCVAI) GARDANT Josette (CCVAI)

ABSENTS :

BERNAT Georges (CCVAI) FAVREAU Gilles (CCVAI)

ABSENTS EXCUSES :

POUVOIRS :

BOUTTET Ludovic (CCVAI) représenté par BRUSQ Frédéric (CCVAI) DEGOUTTE Vincent (CCVAI) représenté par PETITBOUT Paul (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) représenté par MATHELIN Sandra (CCVAI)

SECRETAIRE DE SEANCE :

CLEMENT Françoise (CCVAI)

OBJET : CFU et AFFECTATION RESULTATS LES CHAMPILOUPS 2024

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A Saint-Germain Laval, le 03/04/2025

Le Président,
GOFFOZ Alain (CCVAI)

Le secrétaire de séance,
CLEMENT Françoise (CCVAI)

Certifié exécutoire par le Président compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le : 04.04.25
et de la publication le : 04.04.25
Le Président,



Date de transmission de l'acte: 04/04/2025
Date de réception de l'AR: 04/04/2025
042-244200614-DE2025_0304_04-DE
A G E D I

LORS DU VOTE DU CFU				LES CHAMPILOUPS				CFU 2024				LORS DU VOTE DE L'AFFECTATION DES RESULTATS			
Nb de membres en exercice				30								Nb de membres en exercice			
Nb de membres présents				26								Nb de membres présents			
Nb de suffrages exprimés				28								Nb de suffrages exprimés			
Votes				28								Votes			
				0								Contre			
				0								Pour			
				0								Abstentions			

DELIBERATION SUR LE COMPTE UNIQUE FINANCIER ET SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);
Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021, portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024;
Vu le Compte Financier Unique 2024;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	168 320,49	0,00	5 830,62	0,00	174 151,11	0,00
Opérations exercice	329 178,33	268 719,29	975,12	5 046,00	330 153,45	273 765,29
TOTAUX	497 498,82	268 719,29	6 805,74	5 046,00	504 304,56	273 765,29
Résultat de clôture	228 779,53		1 759,74		-230 539,27	
Restes à réaliser						0,00
Besoin / excédent de financement total						-230 536,43
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement						0,00

se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil communautaire réuni et présidé par son Président vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, donne pouvoir au Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

0,00	au compte 1068 (recette d'investissement)
0,00	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Date de transmission de l'acte: 04/04/2025
Date de réception de l'AR: 04/04/2025
042-244200614-DE2025_0304_04-DE
A G E D I

1 759,74

au compte 001 (déficit d'investissement reporté)

Ont signé au registre des délibérations :

Présents : BOUTTET Ludovic (Conseiller), BRAY Christian (Conseiller), BRUSQ Frédéric (Conseiller), CHAVANNE Pascale (Conseillère), CLEMENT Françoise (Conseillère), DAVAL Marius (Conseiller), DEGOUTTE Vincent (Conseiller), FLEURY Maxime (Conseiller), GERY Françoise (Conseillère), GOFFOZ Alain (Conseiller), GUILLOT Lucien (Conseiller), MANGAVEL Philippe (Conseiller), MATHELIN Sandra (Conseillère), MAYERE Dominique (Conseiller), MIGNERY Dominique (Conseillère), MURON Marie-Christine (Conseillère), PALLANCHE Brigitte (Conseillère), PERROTON Sébastien (Conseiller), PETITROUIT Paul (Conseiller), PRADIER Bruno (Conseiller), ROZANSKI Stanismond (Conseiller), RAYMOND Jean-Claude (Conseiller), SAEFY Emmanuel (Conseiller), SIMON Frédéric (Conseiller)

Pour expédition conforme,